

Ecrit sur l'action : n°2

Titre de l'action : Un nouveau métier d'ingénierie pédagogique : professeur référent des réseaux d'éducation prioritaire « ambition-réussite »

Académie de Nancy-Metz

Réseau Ambition réussite - Woippy (57)

- Collège Jules Ferry de Woippy
- Ecoles Paul Verlaine et Pierre et Marie Curie de Woippy
- Ecole Michel Colucci de Metz

PROFESSEUR REFERENT EN RESEAU « Ambition réussite » (PERAR)

Missions communes

La gestion des interventions des Assistants Pédagogiques 1^{er} degré

**Cathia Batiot, professeur des écoles, maître-formateur
Christophe Przymuski, professeur de mathématiques
juin 2007**

A tous les AP, nous avons transmis la note de M. Thiry (20.11.06) sur les missions des AP, qui faisait suite à une rencontre des acteurs des RAR de l'académie (cf. [annexe](#))

a) Descriptif

Six Assistantes Pédagogiques ont été recrutées au cours d'entretiens auxquels nous avons participé, en septembre de cette année scolaire.

Elles ont été réparties sur les trois écoles rattachées à notre RAR, en fonction des effectifs de ces dernières (trois dans la plus grande, deux dans la seconde et une dans la troisième).

✓ Interventions auprès des enseignants :

Leurs emplois du temps ont été élaborés par les équipes des écoles, en respectant la volonté de l'IEN de les affecter au cycle 3, en priorité auprès des classes de CM2.

Dans l'une des écoles, elles sont placées sur des classes ou des dispositifs (dont les [Ateliers Mathématiques](#)). Là, tous les créneaux sont occupés, mais les AP alternent leurs créneaux de présence respectifs en fonction de l'emploi du temps de l'une d'elles (étudiante IUFM). Elles s'accordent sur la présence de l'une ou l'autre de semaine en semaine. Toutes deux sont présentes pour assurer l'Accompagnement Scolaire.

Dans une autre école, elles sont positionnées auprès d'une classe principale, avec toutefois quelques heures données à d'autres.

Enfin, dans le dernier groupe scolaire, le cycle 3 n'est composé que d'un CE2 et un CM1-CM2. L'AP est présente chaque matinée.

Dans toutes les écoles, elles assistent aux séances de mathématiques et de français, ce qui permet d'optimiser la prise en charge des élèves au cours de l'Accompagnement Scolaire.

Dans chaque école, elles alternent les modes de prise en charge des élèves : dans la classe avec l'enseignant(e) ou dans une salle proche avec un groupe restreint d'élèves.

✓ Dans le cadre de l'Accompagnement à la Scolarité :

Dans les deux plus grandes écoles, les séances d'AS ont lieu le soir après la classe (de 16 h 30 à 17 h 15).

Dans l'autre école, l'AS a lieu de 13 h 00 à 13 h 45, d'une part pour s'adapter à l'emploi du temps de l'AP et d'autre part car ces horaires avaient déjà été pratiqués sur l'école où l'expérience avait été jugée positive (assiduité et attention des élèves).

Dans tous les cas, un relevé des présences des élèves leur est demandé afin d'effectuer un suivi de l'assiduité aux séances d'AS :

✧ PRESENCES ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ✧

NOM de l'AP

		✓ <i>Présent(e)</i>	✗ <i>Absent(e)</i>	S1	S2	S3	S4	S5	S6
LUNDI	NOM des élèves <i>(Mêmes élèves de la même classe toute la semaine)</i>								
MARDI									
JEUDI									
VENDREDI									

Régulièrement, chacun de nous assiste aux séances d'AS (plus souvent d'ailleurs en début d'année qu'au second semestre). Cela nous permet d'observer l'intervention de l'AP et de rectifier, si nécessaire, sa posture d'aide pédagogique.

Un écrit synthétisant les programmes de 2002 avait été remis à chacune d'elles, qui servait d'appui aux discussions que nous pouvions avoir. Lorsqu'une notion était abordée en classe, nous demandions à l'AP ce qu'elle en connaissait, regardions ce qui était exigible (I.O.), et imaginions diverses interventions possibles. Pour exemple, nous avons cherché à ré-entraîner une compétence par des activités ludiques, puis réfléchi à la manière la plus efficace de faire en sorte que les élèves puissent transférer leurs éventuels acquis dans les exercices proposés et, plus tard, en classe.

✓ En concertation :

Deux types de concertations ont été instaurées :

- Hebdomadaires : nous nous sommes répartis le suivi des AP, chacun de nous travaillant auprès de trois d'entre elles. A chaque rencontre, une feuille de concertation est complétée /



Date :

NOM DE L'AP :

Points abordés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Suggestions de travail :

.....

.....

.....

.....

.....

Documents proposés :

.....

.....

.....

.....

.....

- Périodiques : une fois par période, nous avons souhaité que les AP des différentes écoles puissent se retrouver afin d'échanger sur leurs pratiques. Un compte-rendu leur est systématiquement demandé.

b) Ecart constatés

✓ Après des enseignants :

Les AP ont des modes d'intervention assez variés. Ponctuellement, toutefois, certaines ont déploré le fait de se voir souvent confier les élèves perturbateurs.

Malgré des interventions intéressantes et enrichissantes pour elles, sur certains dispositifs (parfois en cycle 2), leur présence n'est pas toujours optimisée (en particulier lorsqu'elles sont affectées sur une classe, de manière systématique, sans projet spécifique auquel s'intégrer).

✓ Dans le cadre de l'Accompagnement à la Scolarité :

Jusqu'à présent, un seul regret nous a été confié : le fait de prendre en charge les mêmes élèves (trois à quatre) depuis le début de l'année scolaire.

Notre présence à certaines séances d'AS a révélé que l'aide apportée aux enfants est très satisfaisante : proximité à l'élève, connaissance des notions travaillées. Elles ont globalement su tirer parti du fait qu'elles travaillaient en groupes restreints et assimilé les bénéfices des confrontations que cela a permis.

✓ En concertation :

Les concertations hebdomadaires, pertinentes et indispensables en début d'année scolaire, ont perdu peu à peu de leur intérêt car trop rapprochées dans le temps.

Les concertations périodiques, en revanche, ont gardé leur richesse malgré une organisation parfois ardue en raison des emplois du temps de chacune des AP.

c) Réajustements envisagés

✓ Après des enseignants :

Afin d'optimiser les interventions des AP, il nous semble mieux avisé d'affecter les AP non plus de manière systématique sur une classe, mais de travailler sur la base de projets soumis à validation par le comité exécutif.

Nous souhaitons toutefois pouvoir faire « glisser » une AP d'un degré à l'autre en fonction des besoins et avoir la possibilité de maintenir une partie d'emploi du temps figé (afin de pouvoir palier, si nécessaire, à l'absence de projet).

✓ Dans le cadre de l'Accompagnement à la Scolarité :

Aucun changement n'est envisagé.

✓ En concertation :

Les concertations hebdomadaires pourront devenir mensuelles dès le second semestre si cela s'avère pertinent.

Les concertations périodiques seront maintenues.



Missions des assistants pédagogiques

I) Les textes officiels (BO n°14 du 6 avril 2006 ; BO n°15 du 13 avril 2006)

II) L'intervention des assistants pédagogiques

-
-
-

6 bis rue du Manège
CO 13
54035 NANCY
Cedex

-
-
-
-
-
-

III) Les missions confiées aux assistants pédagogiques

1. Aide aux apprentissages dans les domaines disciplinaires

-
-

2. Aide à l'acquisition de compétences transversales

-
-

3. Aide sous forme de suivi personnalisé de l'élève.

-
-
-

IV) Les missions qui ne sont pas du ressort de l'assistant pédagogique.

-
-
-
-